CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

Extrait de la séance du Conseil Communal de Le Vaud du jeudi 26 février 2026 à 20h

Préavis municipal N° 37/2025 : Indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031.

Dans sa séance du 26 février 2026, le Conseil communal de Le Vaud

Vu le préavis municipal N° 37/2025 : Indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031,

Ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'examiner ce préavis,

Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

a amendé ce préavis comme suite :

Amendement 1 : remplacement du texte dans le tableau de la proposition et conclusion :

Déplacements	Indemnité kilométrique Transports publics	CHF 0,70 dès le 10ème km Remboursement plein tarif 2ème classe

Vote : L'amendement 1 est accepté par 20 oui, 10 non, 4 abstentions.

Décide d'adopter le préavis N° 37/2025 : Indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031 tel qu'amendé par 28 oui, 4 non et 2 abstentions.

Indemnités fixes annuelles	Syndic Municipal	CHF 15'000.- CHF 10'000.-
Vacations	Tarif horaire	CHF 55.-
Déplacements	Indemnité kilométrique	CHF 0,70 dès le 10ème km Remboursement plein tarif 2ème classe

Le Vaud, le 26 février 2026

Pour le Conseil communal

Ariane Gétaz
Présidente

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Lin Schelling
Secrétaire